

Doc. 10993

28 juin 2006

Demande d'ouverture d'une procédure de suivi en vue d'enquêter sur la fraude électorale au Royaume-Uni

Proposition de résolution
présentée par M. Wilshire et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'article 3 du Protocole additionnel à la Convention européenne des Droits de l'Homme signé le 20 mars 1952 à Paris fait obligation aux Etats membres du Conseil de l'Europe d'« organiser ... des élections libres ... qui assurent la libre expression de l'opinion du peuple sur le choix du corps législatif ».

En 2001, le Royaume-Uni a introduit le vote par correspondance et le vote par procuration sur demande.

En juin 2003, la Commission électorale du Royaume-Uni (organe indépendant chargé de veiller à ce que les élections tenues au Royaume-Uni soient libres et loyales et de formuler des recommandations en vue d'améliorer la loi) a invité le Gouvernement britannique à mettre en place des mesures de sécurité plus fiables concernant le vote des absents.

En août 2004, la Commission électorale du Royaume-Uni a réitéré son appel (le Gouvernement britannique n'ayant pas donné suite à ses précédentes propositions).

Le 3 avril 2005, le Président de la Commission électorale du Royaume-Uni a affirmé que l'importante augmentation du vote par correspondance lors des élections législatives qui devaient avoir lieu prochainement risquait d'ouvrir la porte aux abus.

Le 4 avril 2005, un juge chargé d'une affaire de fraude présumée dans le vote par correspondance a invalidé les élections municipales dans deux circonscriptions de Birmingham et déclaré qu'une fraude électorale avérée « serait une honte pour une république bananière ».

Le 8 avril 2005, un conseiller municipal de Blackburn, membre du Parti travailliste, a été condamné à une peine d'emprisonnement pour avoir volé 233 bulletins de vote postaux en 2002.

Le 14 avril 2005, le responsable de l'équipe des services électoraux de Birmingham a été suspendu après qu'il eut été découvert qu'un millier de bulletins postaux n'avaient pas été pris en compte lors du dépouillement.

Le 21 avril 2005, un juge a reconnu que les garanties entourant le vote par correspondance étaient insuffisantes.

Le 26 avril 2005, la Commission électorale du Royaume-Uni a publié une déclaration dans laquelle elle affirmait que la procédure de vote par correspondance devrait être renforcée et que les modalités d'inscription des électeurs devraient être réformées (le Gouvernement britannique n'ayant pas donné suite à ses recommandations de 2003 et de 2004).

Le 3 mai 2005, la Cour d'appel a confirmé les décisions du Tribunal électoral en date du 4 avril 2005.

Le 12 mai 2005, on a appris que la police enquêtait sur 25 cas de fraude électorale présumée dans 19 circonscriptions législatives.

Le 27 avril 2006, on a appris que la police enquêtait sur une fraude dans le vote par correspondance à Tower Hamlets (Londres).

Le 28 avril 2006, on a appris que la police enquêtait sur des fraudes dans le vote par correspondance dans six autres arrondissements de Londres et de Birmingham.

Le 5 mai 2006, des allégations ont été émises concernant des intimidations et un traitement inapproprié des bulletins de vote dans le Surrey et des votes truqués à Londres et à Birmingham.

Le 5 juin 2006, on a appris que la police enquêtait sur des fraudes présumées dans le vote par correspondance (et d'autres infractions) à Coventry.

Compte tenu de ce faisceau croissant d'éléments suggérant l'existence de fraudes dans le vote des absents au Royaume-Uni, l'Assemblée décide (comme le prévoit sa Résolution 1115, telle que modifiée par la Résolution 1431) d'ouvrir une procédure de suivi portant sur la fraude électorale au Royaume-Uni.

Signé¹:

WILSHIRE, David, Royaume-Uni, GDE
Baroness, HOOPER, Gloria, Royaume-Uni, GDE
Baroness, KNIGHT OF COLLINGTREE, Jill, Royaume-Uni, GDE
BOSAK, Krzysztof, Pologne, GDE
CHOPE, Christopher, Royaume-Uni, GDE
EVANS, Nigel, Royaume-Uni, GDE
FRASER, Christopher, Royaume-Uni, GDE
HARVEY, Nick, Royaume-Uni, ADLE
KOLESNIKOV, Victor, Fédération de Russie, GDE
KOROBAYNIKOV, Anatoliy, Fédération de Russie, GDE
MALINS, Humfrey, Royaume-Uni, GDE
MESSERSCHMIDT, Morten, Danemark, GDE
RAU, Zbigniew, Pologne, GDE
SKARGA, Dmitry, Fédération de Russie, GDE
TULAEV, Nikolay, Fédération de Russie, GDE
WOLDSETH, Karin S., Norvège, GDE
ZACCHERA, Marco, Italie, GDE
ZINGERIS, Emanuelis, Lituanie, GDE

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe